



06 AOUT 2021

proclamant les résultats des épreuves écrite et orale du module 2 "technique du navire" de la session d'examen conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) tenue à Papeete (Tahiti) du 12 au 13 juillet 2021 inclus.

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM2156551AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 4 juin 2018 modifié, portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 764 CM du 15 mai 2015 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche au large ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 1, 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 7276 MLA du 06 juillet 2021 arrêtant la liste des candidats(es) autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation écrite et orale conduisant à l'obtention du module 2 « technique du navire » du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) organisées à Papeete (Tahiti) du lundi 12 juillet au mardi 13 juillet 2021 inclus ;
- Vu l'arrêté n° 8300 MLA du 28 juillet 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Huahine (ISLV), du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), organisées à Papeete (Tahiti), et du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti), à partir des mois de juin 2021 à juillet 2021 inclus ;
- Vu le procès-verbal n° 04-2021/BCPL du 28 juillet 2021 de la commission d'examen réunie le mercredi 28 juillet 2021 à Papeete (Tahiti) ;

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du module 2 "technique du navire" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - session d'examen n° 04-2021/BCPL tenue à Papeete (Tahiti) du lundi 12 juillet au mardi 13 juillet 2021 inclus.



Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 2 « technique du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 764/CM du 15 mai 2015 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 13

Candidats présents : 9

Candidats absents : 4

Candidats admis : 3

Candidats ajournés : 6

CARBAYAL Dimitri

HIOE Ludovic

MATEMOKO Stanislas

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

06 AOUT 2021

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice des affaires maritimes
polynésiennes, Polynésiennes


Catherine TAPUTUARAI

Catherine ROCHETEAU





MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

ARRETE N°
8642 / MLA/DPAM du

06 AOUT 2021

proclamant les résultats des épreuves écrite et orale du module 2 "technique du navire" de la session d'examen conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) tenue à Papeete (Tahiti) du 12 au 13 juillet 2021 inclus.

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM2156551AM

Ampliations :

PR-REG 2
MLA 1
DPAM 1
CMMPF 1

Lexpol :

VP-SGG
DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 4 juin 2018 modifié, portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 764 CM du 15 mai 2015 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche au large ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 1, 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 7276 MLA du 06 juillet 2021 arrêtant la liste des candidats(es) autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation écrite et orale conduisant à l'obtention du module 2 « technique du navire » du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) organisées à Papeete (Tahiti) du lundi 12 juillet au mardi 13 juillet 2021 inclus ;
- Vu l'arrêté n° 8300 MLA du 28 juillet 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Huahine (ISLV), du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), organisées à Papeete (Tahiti), et du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti), à partir des mois de juin 2021 à juillet 2021 inclus ;
- Vu le procès-verbal n° 04-2021/BCPL du 28 juillet 2021 de la commission d'examen réunie le mercredi 28 juillet 2021 à Papeete (Tahiti) ;

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du module 2 "technique du navire" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - session d'examen n° 04-2021/BCPL tenue à Papeete (Tahiti) du lundi 12 juillet au mardi 13 juillet 2021 inclus.



Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 2 « technique du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 764/CM du 15 mai 2015 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 13
Candidats présents : 9
Candidats absents : 4
Candidats admis : 3
Candidats ajournés : 6

CARBAYAL Dimitri
HIOE Ludovic
MATEMOKO Stanislas

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

06 AOUT 2021

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice des affaires maritimes
polynésiennes
Le Directeur des Affaires
Maritimes Polynésiennes

Charles TAPUTUARAI
Catherine ROCHETEAU



Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation




T. FENUAITI

